



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Santé publique Ottawa inspecte les établissements de services personnels (ESP) qui offrent des services d'esthétique comme le perçage, l'épilation par électrolyse ou au laser, le tatouage, la coiffure, le manucure et le pédicure, et d'autres services.

LISTE GÉNÉRALE DE VÉRIFICATION DE CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- Recherchez un certificat d'inspection de Santé publique Ottawa. Pour obtenir les résultats de l'inspection, veuillez nous contacter par téléphone au 613-580-6744, ou par courriel à healthsante@ottawa.ca.
- Tous les postes de travail sont éclairés adéquatement, propres et bien organisés.
- Les instruments, les surfaces de travail et l'équipement sont en bon état; ils sont, par exemple, exempts de rouille, de fissures, etc.
- Les instruments, les surfaces de travail et l'équipement sont nettoyés et désinfectés après chaque client.
- Le matériel à usage unique est jeté après chaque client.
- Les instruments et les fournitures sont entreposés dans un endroit propre, par exemple dans des contenants munis d'un couvercle.
- Les travailleurs se lavent les mains avant et après chaque client.
- Si vous avez des doutes au sujet de la propreté ou des interventions exécutées, quittez l'établissement et téléphonez à Santé publique Ottawa au 613-580-6744, ou envoyez-nous un courriel à l'adresse healthsante@ottawa.ca. Votre santé pourrait être en jeu.

Visitez ottawa.ca/inspectionsp pour consulter les plus récents résultats d'inspection ou pour déposer une plainte.